

SIVOS de Forges et de La Grande Paroisse

ADOSPHERE

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIES

pour les 11/12ans.

Je soussigné(e), responsable légal de

- Autorise à quitter la structure à 16 h30 seul.
- N'autorise pas à quitter la structure à 16 h30 seul.

ATTENTION :

Dans le cadre de l'autorisation de quitter à 16h30, l'équipe d'animation n'est plus responsable de votre adolescent, il repasse sous votre responsabilité.

Fait à, le

Signature de l'autorité parentale.

SIVOS de Forges et de La Grande Paroisse

ADOSPHERE

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIES

pour les 13/14 ans.

Je soussigné(e), responsable légal de

- N'autorise pas à quitter la structure entre 14 h (heure d'arrivée) et 17 h ((heure de départ)
- Autorise à quitter la structure à 16h 30
- Autorise à quitter la structure entre 14 h et 17 h

ATTENTION :

Dans le cadre de l'autorisation, les adolescents sont libres d'aller et venir. L'équipe d'animation n'est responsable que si celui-ci est à l'intérieur de la structure d'Adosphère . Dès que l'adolescent sort de l'enceinte, il repasse sous votre responsabilité.

Fait à, le

Signature de l'autorité parentale.